



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-092 / 2-2-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 21 septembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOREAU, Al. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, C. MOLLIER-SABET, R. REVIL, J. ROBERT.

Absents : J. VIAL.

La secrétaire de séance désignée est Josette Couturier.

OBJET : CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT : Avis de la commune de Voiron sur la création du bassin de rétention du vallon de Montponçon

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Dans la cadre de la création d'un nouveau bassin de rétention et de l'augmentation de capacité du bassin de rétention actuel dans le vallon de Montponçon, la Ville de Voiron doit donner un avis dans le cadre de l'enquête publique relative au dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, qui s'est déroulée du 13 juin au 27 juin 2017 inclus. Ce projet est conduit par le Syndicat de la Morge et de ses Affluents (SIMA).

Le nouveau bassin aura une capacité de rétention de 28 000 m³ et le bassin actuel passera de 6 300 m³ de capacité à 8 900 m³. Ces deux bassins protégeront les habitations situées en aval de ces bassins pour les pluies cinquantennales et garantiront le fonctionnement du tunnel ferroviaire de la ligne Lyon-Grenoble pour des pluies centennales. Les eaux stockées dans ces bassins s'infiltreront dans un puits d'injection de 20 m de profondeur environ situé 100 m en aval des bassins et où les couches géologiques sont très perméables. Des tests d'infiltration ont été effectués avec succès en 2016 et doivent encore être poursuivis avec de plus grandes quantités d'eau. Le fonctionnement du bassin actuel ne présente pas de problème particulier.

L'implantation des bassins se trouve sur des parcelles appartenant à la Ville de Voiron et classées en zone NL au PLU (Zone naturelle à vocation de loisir) autorisant ce type d'ouvrages.

Les digues supporteront pour partie le chemin de liaison appelé chemin des moustiques traversant actuellement de part en part le vallon de Montponçon ou vallon des Mollies et qui sera conservé et aménagé pour les personnes à mobilité réduite. Les digues au plus haut auront une hauteur de 4 mètres.

Ce projet prend en compte les aménagements futurs de la zone d'activité du Parvis 2 réalisée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

La réalisation du bassin nécessitera temporairement la modification de la circulation rue du Vallon : mise à sens unique pour la rotation des camions (50/jours pendant 20 jours). La phase travaux devrait commencer à l'automne 2017 ou selon les conditions météorologiques au printemps 2018.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement, et Cadre de vie du jeudi 21 septembre 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable concernant le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau relative à la réalisation du rehaussement du bassin de rétention actuel au niveau du vallon de Montponçon et à la création d'un nouveau bassin de rétention en amont.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

